

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CE51

1. Code d'identification unique du produit type : LS12140BSABLBCM35

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : 3297060003035 – Lambris Sapin du Nord Brut de Sciage AB Lasuré Blanc

3. Usage ou usages prévus de produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

Utilisation en intérieur

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : SIF – 24 Route de Chevanceaux – Cachaud – 17270 SAINT MARTIN D'ARY

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 4.....

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : EN 14915 : 2013 / FCBA BORDEAUX (33)

(Nom et numéro d'identification de l'organisme notifié, les cas échéant)

a réaliséselon le système

(Description des tâches à exécuter par une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré

(le certificat de constance des performances, le certificat de conformité du contrôle de la production en usine, les rapports d'essais/calculs – le cas échéant)

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

(nom et numéro d'identification de l'organisme d'évaluation technique, le cas échéant)

a délivré

(numéro de référence de l'évaluation technique européenne)

Sur la base de

(numéro de référence du document d'évaluation européen)

a réaliséselon le système

(description des tâches à exécuter pas une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré

(le certificat de constance des performances, le certificat de conformité du contrôle de la production en usine, les rapports d'essais/calculs – le cas échéant)

9. Performances déclarées

Notes relatives au tableau :

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;

2. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres « NPD » (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées;

3. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1, la colonne 3 contient :

a) une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée ;

Ou

b) une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Réaction au feu en lien avec :	D-s2, d0	
La densité minimale moyenne Epaisseur totale minimale Condition d'utilisation	470 kg/m ³ 12 / 8 mm Sans lame d'air et lame d'air à cavité fermée	
Dégagement de formaldéhyde Teneur en pentachlorophénol	E1 PND	
Perméabilité à la vapeur d'eau	64 µm	
Absorption acoustique	PND	
Conductivité thermique	0.16 W/mk	
Durabilité biologique Dégagement d'autres substances dangereuses Tenue des fixations	Classe d'Emploi 1 NPD	

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : Marylène FRUCHARD – Directrice Commerciale

A Saint Martin d'Ary, le 28/01/2020

Signature :

